

Feuille de route – Elaboration du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques de la Creuse

Afin de permettre aux acteurs du territoire de s'accorder sur un scénario de gestion de la Creuse respectueux du cadre réglementaire et des attentes du territoire, le Parc naturel régional de la Brenne et les parties prenantes impliquées dans l'élaboration du contrat territorial s'engagent dans une méthode de travail nouvelle, pour trois mois à compter du 3 juillet 2017.

Cette feuille de route a vocation à définir les objectifs qui encadreront les travaux d'élaboration du contrat territorial durant ces trois mois, et la méthode de travail qui les organisera.

Les objectifs du contrat territorial

- 1) Atteindre le bon état écologique de la Creuse et de ses affluents**
 - a. Renforcer la qualité de l'eau et des milieux : habitats, embâcles, ripisylve
 - b. Rétablir la continuité écologique, en respectant le critère de 1% d'aloses
- 2) Mettre en place un scénario global de gestion de la Creuse**
- 3) Mettre en conformité les ouvrages de la Creuse par rapport à la loi**
- 4) Prendre en compte les attentes du territoire**
 - a. Encourager le développement du tourisme vert
 - b. Préserver les patrimoines culturels et naturels
 - c. Étudier les possibilités de production hydroélectrique

Les différentes parties prenantes s'engagent à travers la présente feuille de route à tenir compte et à poursuivre ces objectifs dans le cadre de la méthode de travail ainsi définie.

Les enjeux du contrat territorial

- **Concilier les différents usages de la Creuse pour une gestion équilibrée et apaisée sur le long-terme**
- **Permettre un développement et des bénéfices partagés au service du territoire et de ses habitants**
- **Renforcer le patrimoine naturel et culturel de la vallée pour une plus grande attractivité**

Les différentes parties prenantes s'engagent à travers la présente feuille de route à tenir compte de ces enjeux et à rechercher un scénario de conciliation des usages dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial.

Une nouvelle méthode de travail pour l'élaboration du contrat territorial

A. Préambule : l'ambition de concilier les usages

L'objectif de cette nouvelle méthode de travail est de parvenir à une conciliation des usages pour une gestion équilibrée et apaisée de la Creuse et de ses affluents sur le long-terme. Pour l'atteindre, les différentes parties prenantes engagées dans l'élaboration du contrat territorial prennent le parti du dialogue, de la recherche du consensus à long-terme et de l'équilibre du contrat territorial. Elles se donnent un délai de trois mois de travail, pour **obtenir un consensus le plus large possible sur un scénario de gestion de la Creuse au plus tard le 3 octobre 2017.**

Cette approche présente de nombreux avantages :

- Respect de la loi et des objectifs du contrat territorial avec un ajustement du planning
- Intégration des attentes du territoire en vue d'un consensus
- Possibilités de développement et de bénéfices territoire
- Financement d'une partie des aménagements d'ouvrages par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

B. La méthode de travail

La méthode de travail est encadrée par la présente **feuille de route**, qui définit **les objectifs et les modalités de travail**, ainsi que par une **charte**, à travers laquelle les différentes parties prenantes s'engagent à respecter **les règles de la démarche**.

La démarche sera articulée autour de 4 temps de travail complémentaires :

▪ Temps 1 : Partage du diagnostic et écoute des attentes

Format : permanences, rencontres individuelles

Objectif : partage du diagnostic de chaque ouvrage et recueil des attentes et souhaits des propriétaires, définition des hypothèses acceptables et inacceptables.

Participants : propriétaires d'ouvrages

▪ Temps 2 : Concertation – journée de travail

Format : réunion plénière, ateliers thématiques

Objectif : réflexion sur les points d'accord et de désaccord

Participants : propriétaires d'ouvrages, élus du territoire, associations environnementales, porteurs de projets d'exploitation hydroélectrique, exploitants ou porteurs de projets d'exploitation touristique

▪ **Temps 3 : Médiation – Entretiens**

Format : rencontres individualisées ou en petits groupes

Objectif : proposition de solutions de médiation

Participants : propriétaires d'ouvrages

▪ **Temps 4 : Concertation - réunion**

Format : réunion plénière

Objectif : présentation des solutions trouvées, des axes de travail communs et d'une proposition de scénario de conciliation des usages

Participants : membres du COPIL, propriétaires d'ouvrages, élus du territoire, associations environnementales, porteurs de projets d'exploitation hydroélectrique, exploitants ou porteurs de projets d'exploitation touristique

A l'issue de ces 4 temps de travail, le comité de pilotage du contrat territorial de la Creuse se réunira à nouveau pour adopter un scénario de gestion de la Creuse.

C. Le calendrier

3 juillet 2017 : adoption de la feuille de route et de la charte par le comité de pilotage, puis par l'ensemble des parties prenantes.

Semaine du 10 au 13 juillet : permanences à destination des propriétaires d'ouvrage

Mercredi 19 juillet : concertation - journée de travail (réflexion sur les points d'accord / de désaccord)

Juillet – août : médiation – entretiens

Début / mi-septembre : concertation – réunion (présentation des solutions trouvées)